

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale des affaires culturelles

Lyon, le 1 n AVR. 2019

Arrêté n° 19 - 104

portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts de Saint-Sauves-d'Auvergne recèle à la fois une véritable délicatesse et une grande émotion s'exprimant dans le traitement sculpté dû à un artiste confirmé dans la typologie commémorative ainsi que dans la composition resserrée de la narration,

arrête:

Article 1^{er}: est inscrit au titre des monuments historiques et en totalité le monument aux morts situé sur la parcelle n°57, d'une contenance de 125 m², figurant au cadastre section AD à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE et appartenant à la COMMUNE DE SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE (SIREN 216 303 974) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2: le présent arrêté sera notifié au maire propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pascal MAILHOS

Martho

P.J.: 1 plan

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département PUY DE DOME par le centre des impôts foncier suivant : CLERMONT-FERRAND EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune Centre des impôts foncier Boulevard SAINT-SAUVES-D AUVERGNE Berthelot 63033 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX tel. 04 73 43 21 54 -fax Section : AD ptgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr Feuille: 000 AD 01 Échelle d'origine : 1/1000 Vu pour être annexé à l'arrêté n° 19 - 104 Cet extrait de plan vous est délivré par : Echelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 28/11/2018 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des 1 n AVR. 2019 Comptes publics 1675635 Le Préfet de la region 47 400 49 Auvergne-Rhône-A 60

